

Synthèse de la Conférence « OPEN DATA »

Organisée par La Gazette des Communes

Jeudi 16 Juin à Paris

AFIGEO (GT OGC - Open Data)

Journée animée par Romain MAZON, Rédacteur en chef, LA GAZETTE DES COMMUNES.

Synthèse réalisée par Elise LADURELLE – TIKRY, AFIGEO (pour obtenir les supports de présentation, envoyer une demande à afigeo@afigeo.asso.fr)

Sommaire

1. Allocution d’ouverture : POURQUOI L’OPEN DATA ? Les ambitions de la Loi « pour une République numérique »	2
2. Témoignage Etat des lieux de l’ouverture des données dans l’administration française.	3
3. DECRYPTAGE - Comment s’y retrouver dans le paysage législatif : clarification des nouveaux textes et de leurs conséquences	4
4. Transparence de la vie publique, transition numérique, innovation sociale... Au-delà des contraintes législatives, pourquoi s’engager dans l’open data ?	6
5. AVIS D’EXPERTS - Au-delà de l’Open Data, L’ENJEU DU PASSAGE A L’ÉCHELLE et de la mise en réseau.....	6
6. AVIS D’EXPERTS - Entre exigences réglementaires et contrainte financière, quelles stratégies pour concilier vos différentes obligations.....	7
7. PERSPECTIVES PRATIQUES : APRES LE TEMPS DES DEBATS, LE TEMPS DE L’ACTION.....	9
8. Quels partenariats collectivités/secteur privé ? Peut-on trouver un modèle économique gagnant pour l’open data ?	11

1. Allocution d'ouverture : POURQUOI L'OPEN DATA ? Les ambitions de la Loi « pour une République numérique »

Axelle LEMAIRE Secrétaire d'État chargée du Numérique **MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE**

- *Qu'apporte l'ouverture des données « par défaut »*
- *Quelles dispositions majeures pour faire adopter le réflexe open data*
- *En quoi l'open data s'inscrit-il dans les démarches d'accessibilité du numérique et de gouvernement ouvert*

Le fort engagement politique de la France en matière de gouvernement ouvert en fait un pays exemplaire, et l'accueil du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert – PGO - fin 2016 est une occasion de motiver l'ensemble des acteurs.

L'association OpenData France - ODF - réunit les pionniers et favorise les collaborations entre petites et grandes collectivités.

L'open data s'affranchit des contraintes, c'est une occasion pour renouer le dialogue entre citoyens et administrations, pour créer des plateformes innovantes et de nouveaux services associés.

Avec les enjeux de la gouvernance stratégique et de l'open data « par défaut », toutes les administrations vont se poser les questions :

- De quels jeux de données ouverts je dispose ?
- Quid de leurs productions ?

L'open data en France repose sur 2 jambes :

- Nationale avec Etalab : 18 500 jeux de données publiés
- Locale : avec les collectivités territoriales pionnières.

La volonté étant de coordonner l'ensemble des initiatives locales et nationales ; poursuivre le dialogue avec le terrain.

L'objectif de l'open data c'est la transparence de l'action publique / l'innovation et la stimulation de la croissance (que ce soit côté privé ou public -> « gov as a service »).

Les principes de la Loi République numérique :

- Promouvoir l'OD partout,
- Pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants ou 500 agents,
- Prioritairement sur les données économiques, sociales et environnementales.

Cette dernière orientation n'est pas un recul mais un message pour que cela puisse être exécuté de façon réaliste. Il ne faut pas être trop ambitieux, l'important étant de se poser la question de l'ouverture, d'où :

- Un délai de mise en œuvre de 2 ans (à la demande des CT)
- Un open data « par défaut » pour les jeux de données agrégés et anonymisés,
- Format : raisonner sur la qualité, des standards minimums pour faciliter les réutilisations

Des grandes avancées : Base Sirène de l'INSEE, les bases de Valeurs Foncières pour les chercheurs, les données issues des compteurs d'énergie.

Concept de « **service public de la donnée** » : les grands acteurs nationaux doivent s'interroger sur leur rôle de producteur de « **données de référence** » notamment géographiques : cadastre, adresse, grands répertoires...

- Nouvelle catégorie juridique des données « d'intérêt général » et les enjeux autour des délégations de services publics, une commune devant pouvoir accéder en temps réel aux données liées à l'exécution d'un contrat.
- Actuellement la commission mixte paritaire (Sénateurs/députés) travaille sur le projet de loi et rendra ses conclusions fin juin 2016.

Pour ce qui concerne l'accompagnement de la mise en œuvre de cette loi, il faudra s'appuyer sur la DISIC et ODF pour :

- Définir les jeux de données d'intérêt et les standards
- Proposer des outils pédagogiques ; de la formation généralisée (et non de niche)
- Adopter des stratégies de mutualisation dans les divers échelons des territoires,
- Des moyens financiers sont espérés via les PIA : sur ce volet ; il faut démontrer par l'exemple aux décideurs que l'investissement fournit est source d'économie / de valeur ajoutée,

Un échange porte sur une récente note d'info du Ministère de l'économie qui pose la question de la non souveraineté des plateformes du cloud qui hébergent des données des collectivités : nécessité de clarification entre Ministères.

L'association ODF remet les deux cahiers produits en juin 2016 :

- [Le glossaire et cadre général de l'open data](#)
- [L'open data et les lois](#)

Disponibles sur : <http://www.opendatafrance.net/ressources/>

2. Témoignage Etat des lieux de l'ouverture des données dans l'administration française.

Laure LUCCHESI Directrice ETALAB

- *Les conclusions du rapport de l'Administrateur Général des Données du 21/01/2016*
- *Quelles recommandations pour bâtir une véritable « gouvernance de la donnée »*
- *Comment faire bénéficier les collectivités de l'open data*

Aujourd'hui on peut tirer le bilan de 5 années de politique open data mise en œuvre au sein de l'Etat, qui vise l'efficacité e l'administration. Le corpus réglementaire était nécessaire pour faire évoluer la Loi CADA qui datait de 1978.

Un nouveau paysage se dessine :

- Révision de data.gouv.fr ; le rendre plus simple pour tous types d'acteurs, valoriser toutes les réutilisations,
- Démarche pro active d'accompagnement des administrations ;

- Développement de la passerelle Inspire, qui transforme en open data les données géographiques.

Les données de référence, dites « pivot » dans l'économie contribuent au service public de la données car elles offrent de nouvelles qualité de service. Ainsi les producteurs ne doivent plus produire pour un type d'usage mais pour tous types de finalités.

Aujourd'hui on change de paradigme :

- insister sur l'ouverture de certains types de données,
- Transformer l'action publique à partir des données.

Ainsi, l'administrateur général des données s'occupe à la fois de :

- la gouvernance, de la circulation des informations,
- la conduite d'expérimentations pour tirer partie de l'intelligence des données, développer de nouvelles méthodes de traitement des données basées sur les compétences de datascientists.

L'OPEN DATA, DE QUOI S'AGIT-IL ? COMPRENDRE CE QU'EST LA DONNEE, POURQUOI ET COMMENT L'EXPLOITER

3. DECRYPTAGE - Comment s'y retrouver dans le paysage législatif : clarification des nouveaux textes et de leurs conséquences

- *Lois Lemaire, NOTRe, Valter, Macron, directive PSI, Inspire... quel périmètre d'application*
- *Budget, habitat, transport... quels jeux de données ouvrir et comment (format, licences, gratuité...)*
- *Collectivités concernées, planning d'entrée en vigueur, gouvernance : le point sur les différents aspects de la mise en œuvre*
- *Après les décrets d'application, quelle marge de manœuvre vous restera-t-il dans la réalisation de votre politique open data*
- *Comment établir un procédé efficace d'anonymisation des données pour mener votre démarche open data en toute conformité.*
- **[Sandrine MATHON](#) Chef du service Administration, Direction des systèmes d'information VILLE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE (CF PPT)**

Sont présentés ; les dispositifs réglementaires historiques, connexes, et les réflexions en cours autour de l'adaptation française de la Licence ODbI.

Pour ODF, ce qu'il manque encore ce sont les CCAG qui datent de 2009 modifiés avec des clauses open Data, afin de facilement intégrer l'open data dans les marchés publics et éviter les négociations avec les prestataires et maîtriser les données.

Pour résumer : « La future loi **Lemaire** rend obligatoire l'ouverture des données publiques par les organismes publics et les délégataires de service public, ainsi que les collectivités de plus de 3500 hbts (Loi **NOTRe**). Ces données doivent être gratuites selon les termes de la loi **Valter**, sous réserve des exceptions prévues par les lois **Informatique et libertés** et **Cada**. Des décrets (Loi **Macron** et **marchés publics**) apportent des précisions pour certains secteurs particuliers. »

- [Luc BELOT](#) Rapporteur du projet de loi numérique DEPUTE DE MAINE-ET-LOIRE

Evoque la schizophrénie politique autour du numérique (on vote la gratuité mais on maintient les redevances), il est indispensable d'avoir la gratuité des données entre administrations (cf : rapport Fouilleron).

- [Corinne BOUCHOUX](#) Sénatrice de MAINE-ET-LOIRE ([CF Rapport¹](#))

Il est essentiel de bénéficier d'une volonté politique des Elus. Revient sur les amendements proposés à la Loi qui visaient à dénaturer son contenu « un standard ouvert » ou « un format interopérable » - > « si possible » !

Une volonté est de proposer une loi en douceur, faisable pour ne pas effrayer les petites communes.

Côté décideurs politiques, on ressent un clivage principalement :

- Générationnel ;
- Culturel ;
- Selon les tailles de collectivités territoriales

- [Amal TALEB](#) Vice-présidente CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE

Il est urgent d'adopter le principe d'open data mais pas dans une perspective trop court terme. En effet, le délai de 2 ans pour préparer cette ouverture doit être l'occasion de poursuivre l'ensemble des débats initiés autour de la Loi République Numérique (données personnelles et difficultés d'anonymiser, secret des affaires...). Il faut travailler de façon concertée avec tous les acteurs et en lien avec d'autres secteurs (plan cyber défense, domaine transport, santé...) afin de calmer les craintes.

L'enjeu énorme autour de la standardisation : l'Etat ne peut plus imposer, aux CT d'être pro actives. Cependant l'enjeu étant souvent pour les CT de disposer de données « exogènes » qu'elles ne produisent pas de façon « endogène » au sein de leur SI.

¹ Rapport juin 2014 : « Refonder le droit à l'information publique à l'heure du numérique : un enjeu citoyen, une opportunité stratégique »

4. Transparence de la vie publique, transition numérique, innovation sociale... Au-delà des contraintes législatives, pourquoi s'engager dans l'open data ?

- *Face aux exigences citoyennes de transparence, comment restaurer la confiance de vos usagers grâce à l'open data*
- *En quoi l'ouverture des données et la data science permettent-elles d'accélérer sa transition numérique et de décloisonner l'organisation des services*
- *Quelles opportunités pour renforcer votre attractivité économique en créant de nouveaux biens communs*
- **[Norbert FRIANT](#) Responsable du service aménagement et usages du numérique RENNES METROPOLE (CF PPT)**

Le projet débuté en 2009 autour de la volonté de mixer des sources de données et le développement d'une appli sur les vélos en libre service qui a généré une régulation du service par les utilisateurs...

Travailler avec les citoyens, les associations, la communauté du libre, et coproduire sot autant d'obstacles nécessaires à franchir.

En interne de la collectivité, le lancement d'un trophée de l'innovation a été révélateur de projets intéressants (le recensement des arbres remarquables par le jardinier était méconnu mais très utile aux services du tourisme,...) cela a bouleversé les silos. Le travail au sien de labfabs est bénéfique car on y documente tous les projets, qu'ils soient réussis ou ratés !

Travailler sur le prédictif c'est chercher les conséquences mais surtout trouver les causes !

- **[Christophe LIBERT](#) Responsable innovation numérique et open data REGION ILE DE FRANCE**
 - Initiative lancée sans base de donnée définies, ni stratégie claire, avec l'existence en région IDF de nombreux doublons (Région, Agence Urba, ministères,...)
 - Projet de lancer une initiative en janvier 2018, tout l'enjeu réside dans le maintien des données à jour avec un engagement nécessaire des services producteurs,
 - Objectif prioritaire : recenser, recentrer toutes les données disparates au sein de la région, renforcer en interne la transparence avant de viser un objectif économique en aval.

5. AVIS D'EXPERTS - Au-delà de l'Open Data, L'ENJEU DU PASSAGE A L'ÉCHELLE et de la mise en réseau

- *De 50 à 5000 collectivités : comment demain multiplier par 100 le nombre d'institutions locales engagées dans une démarche open data*

- *Faire circuler la donnée entre collectivités, entreprises et usagers : comment réussir la mise à disposition de jeux de données facilement réutilisables au-delà des difficultés techniques et de l'hétérogénéité des territoires*
- *Multitude, open innovation, synergies, mutualisation :*
- *comment l'interopérabilité peut maximiser les effets de réseau*
- **[Jean-Luc SALLABERRY](#) Chef du service numérique FNCCR**

Référence : Etudes de la FNCCR : La gouvernance de la donnée².

Les enjeux autour de la donnée constituent aujourd'hui une vraie rupture : la donnée n'est pas un élément de communication mais un enjeu collectif très fort en termes de sécurité, de vie privée. On constate peu de domaines dans lesquels les échelons des territoires mutualisent. C'est pourtant nécessaire de travailler avec des tiers de confiance qui agrègent les données privées / publiques, notamment à l'échelon de la région, qui semble le plus pertinent.

Il est nécessaire de maîtriser les cahiers des charges et d'imposer aux prestataires le reversement des données dans les marchés publics. La notion de « gouvernance » des données est essentielle dans les projets smart cities.

- **[Jean-Marc LAZARD](#) CEO OPENDATASOFT**

Le portage politique et réglementaire est utile mais il existe des points de blocage opérationnels qu'il faut dépasser :

- Impliquer toutes les parties prenantes hors collectivités (syndicats, délégués...), il n'est plus question de « service public » mais de « service au public », l'open data au delà de la donnée c'est la dialogue, le lien,...
- Ce qui est indispensable ce sont les standards d'interopérabilité (web de données) et non de stockage car c'est la mise en réseau qui se construit,
- La baisse des coûts des technologies permet la continuité entre la donnée, son usage et le développement de services, l'enjeu étant de masquer la complexité à l'utilisateur,
- Il est préférable de valoriser la mise en réseau que l'uniformité des démarches, chaque échelon doit pouvoir travailler à sa manière.

La démarche initiée autour [d'opendataterritoires.fr](#) est de générer des portails locaux nourris des données nationales disponibles à tous les échelons du territoire.

6. AVIS D'EXPERTS - Entre exigences réglementaires et contrainte financière, quelles stratégies pour concilier vos différentes obligations

- *Comment définir une échelle judicieuse de territoire pour votre politique d'ouverture des données*

² Etude FNCCR : [Réseaux et territoires intelligents Quelles contraintes et quel positionnement pour les collectivités ? \(partie 1\) - Réseaux et territoires intelligents Quelles contraintes et quel positionnement pour les collectivités ? \(partie 2\)](#)

- *Au-delà des défis techniques, quelle place de l'élu et des responsables open data dans l'élaboration du projet et la mise en œuvre d'une pédagogie efficace auprès des équipes*
- *Pourquoi et comment favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les collectivités*
- *Quels moyens l'Etat peut-il mettre à disposition des collectivités pour les accompagner dans leur démarche*
- **Cédric LAMBERT Chargé de mission développement numérique CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES**

La démarche open data de la région n'a pas été lancée de façon aussi réactive que prévu (2009). La stratégie initiale s'est orientée vers l'entrée « usages », avec un public de lycéens qui ont travaillé sur des data visualisation. Les compétences requises correspondaient à 80% au Brevet d'introduction à l'informatique « BII ». Les résultats de ces travaux ont été valorisés à travers des posters, le développement d'applications mobiles.

- L'intérêt a été de favoriser l'analyse de la chaîne complète des données.
- Le dispositif pédagogique très abouti est publié en Créative Commons afin de faciliter sa réutilisation sur d'autres territoires.
- Suite à la fusion des Régions ; la plateforme open data de l'Auvergne va s'étendre sur Rhône Alpes.
- **Claire GALLON : Co-fondatrice LIBER- TIC Milite depuis 2009 au sein d'une association.**

Le nouveau dispositif réglementaire qui va désormais imposer l'open data par défaut implique un changement de vision : il faut désormais penser à long terme et va :

- Simplifier la pédagogie nécessaire auprès des décideurs,
- comporter le risque que les collectivités s'engagent « à minima » sous la contrainte, et rate ainsi les opportunités d'animation, de normalisation et la boucle vertueuse d'amélioration des données, de mutualisation et coproduction,
- Obliger à changer de stratégie : équilibrer l'ouverture et les usages autant en interne des organisations qu'en externe, d'aller plus loin en terme de normalisation/ standardisation

La mise en place d'une bonne stratégie au bon échelon va dépendre de :

- la taille de la structure,
- des relations entre la collectivité et le niveau national,
- de la pertinence des données liées aux compétences (social dans les départements, le transport dans les métropoles...).

Echanges sur les opportunités autour de stratégie d'ouverture :

- CG93 : le volet décisionnel des données peut être un socle porteur pour une démarche d'ouverture
- Les « Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public » entrent en vigueur au bon timing, et s'intègre dans un volet « ruralité / égalité des territoires » très porté politiquement. Ils sont une occasion :
 - de glisser dans l'AMO la nécessité de bénéficier de données agrégées,

- d'intégrer le service d'accès à la donnée au même titre que n'importe quel « service public ».
- c'est opportun que l'Elu endosse la responsabilité autour des projets d'ouverture de données sur les territoires, qu'ils s'engagent vis-à-vis des citoyens.

7. PERSPECTIVES PRATIQUES : APRES LE TEMPS DES DEBATS, LE TEMPS DE L'ACTION

RETOURS D'EXPÉRIENCES sur des initiatives innovantes : méthodologie et bonnes pratiques pour mener à bien un projet de diffusion des données publiques

- *Culture : comment intégrer les archives dans votre démarche open data*
- *Transports : quelle valeur ajoutée de la mise à disposition des données*
- *Loisir, service public, vie quotidienne : quelles données rendre accessibles pour améliorer la qualité de vie de vos citoyens*
- **[Cyrille DE VILLELE](#) Responsable Open Data MAIRIE DE DIGNE-LES-BAINS**

Le projet OD de Digne les Bains (04) s'articule avec le portail régional OPEN PACA car :

- Il y a une volonté de ne pas démultiplier les portails,
- Un fort intérêt dans ce type de démarche de s'appuyer sur les réseaux locaux, de partenaires,
- Permet de s'impliquer dans la mise à jour des données

Cette démarche améliore les échanges en interne des services mais aussi entre collectivités du territoire. Malgré tout ces données sont remontées et valorisées dans data.gouv.fr via le moissonnage du portail régional OPEN PACA.

Actuellement 107 jeux de données un fort soutien et intérêt politique (l'open data figurait dans tous les programmes des partis aux dernières municipales.)

- **[Jean-François COULON](#) Directeur adjoint d'Issy Média VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (CF PPT)**

Issy Média pilote la politique numérique d'Issy-les-Moulineaux. L'adoption d'un portail OD date de février 2015 et permet de donner de la visibilité aux 150 jeux de données.

- Avant tout il y a une nécessité de développer une culture de la donnée : nettoyer, fournir des outils, l'appropriation peut se faire à travers des référents OD au sein de chaque service.
- Les retours utilisateurs sont constructifs pour améliorer la qualité et précision des données.
- L'outils de visualisation valorise les producteurs
- Les réutilisations sensibilisent les producteurs à l'intérêt de la démarche.

Cependant on se rend compte que de nombreuses données ne sont pas la propriété de la ville. De plus, l'articulation entre les échelons est nécessaire :

- création d'un Groupe de travail OD au sein du « Grand Paris Seine Ouest »
- l'articulation avec data.gouv.fr (redescende de données sur le territoire)

Prochaine étape : intégrer les données issues d'objets connectés.

- **Catherine JUNGES DGA des archives CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

Les Services des archives départementaux sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux acteurs de type « Généalogie.com » qui par leur stratégie sur le web impacte les stratégies historique de ces services qui conservent quantité de document « image ». Le choix d'ouvrir les données en ligne par le service des archives des Yvelines constitue une véritable révolution.

- **Nathalie VERNUS-PROST Administratrice générale des données METROPOLE DE LYON**

La politique d'ouverture des données de la métropole est orientée sur le développement économique du territoire. La donnée dispose d'un potentiel pour développer des partenariats publics/privés et les réutilisations sont source de business.

La métropole à accompagné ce projet d'un politique réglementaire avec le choix d'une licence propre dite « associée » qui constitue un véritable levier économique et permet de connaitre les ré utilisateurs, les usages. Elle impose pour certaines données :

- l'authentification,
- une redevance (pour les entreprises concurrentes disposant d'un monopole sur le territoire)

Le lieu d'innovation : TUBA est complémentaire au projet data.grandlyon.fr et offre :

- Un cadre de confiance, accélérateur de projets,
- Touche une cible qui révèle le potentiel éco des données,
- Un socle de services numériques.

La fusion des compétences du département et de la métropole a privilégié l'ouverture de données « socio-santé », des expériences de crowd sourcing sont également expérimentées.

Le projet public/privé OPTIMOD a développé un outil d'optimisation de la mobilité basé sur une approche prédictive, avec un traitement temps réel des données à partir de la PF et un volet optimisation du fret. Cette démarche intégrée a permis d'encourager les acteurs privés à ouvrir leurs données, le choix de la licence les ayant rassurés.

Parmi les bénéfiques :

- la montée en compétence, la création d'emploi
- une vitrine notamment à l'export pour des startups,
- un retour fiscal pour la collectivité,
- une économie d'émission de CO2.

8. Quels partenariats collectivités/secteur privé ? Peut-on trouver un modèle économique gagnant pour l'open data ?

- *Interopérabilité : comment harmoniser les données pour élargir le « terrain de jeu » des réutilisateurs*
- *Le défi de la qualité des données pour les délégataires de service public et les collectivités*
- *Comment maîtriser la propriété des données entre les différents acteurs et leur mise à disposition*
- *Quel intérêt de la co-conception de services*
- [Simon CHIGNARD](#) Data Editor DATA.GOUV.FR
- [Denis BERTHAULT](#) Co-animateur du groupe de travail GROUPEMENT FRANCAIS DE L'INDUSTRIE DE L'INFORMATION (GFII) ³

Echange sur la notion de « service public de la donnée » :

- Répondre aux exigences du service public ?
- Garantir la neutralité, l'objectivité de la donnée
- Assurer une continuité de service public et donc de disposer d'une plateforme robuste ?

L'article 9 de la Loi Lemaire définit ce concept : « *mise à disposition en vue de faciliter la réutilisation de données de référence / pivot dont les 3 critères sont :*

- *Identifier un objet / un territoire,*
- *Utilisée par un grand nombre d'acteurs autre que le producteur,*
- *La qualité de la donnée est critique pour les ré utilisateurs ».*

Une charte de confiance devrait préciser les critères de qualité :

- Mise à disposition d'une API 24h/24h
- Gratuité
- Qualité à 99%
- Identification rapide de l'utilisateur
- Un engagement réciproque entre producteurs et utilisateurs

Vers un modèle économique gagnant: que faire d'autre que publier des données pour créer de la VA ? Concept d'uberisation ; des données à l'infinie et la nécessité de juxtaposer diverses données.

Chercher la boucle d'amélioration continue des données ; ce qui importe c'est la confiance accordée au producteur et la notion d'engagement et de permanence de cet engagement du producteur. Il faut dépasser l'amateurisme, l'OD n'est pas un jeu, on veut monter une réelle économie basée sur la donnée.

Les données des territoires ne sont pas toutes produites par les acteurs publics, même si le champ de l'OD est basé sur le service public... la Loi va faire évoluer cette approche : le service public / service

³ Rapport GFII : [Réutilisation des informations publiques : le GFII demande l'ouverture et la gratuité des données pivots](#)

rendu au public. Il faut se professionnaliser, se spécialiser, établir un dialogue, il y a aussi les entreprises qui produisent des données sans être délégataires (Waze).

Les champs de la régulation par la donnée : (cf Uber aux USA : contrôle à posteriori du service rendu par l'acteur public). Il faut investir sur ce qui fait levier, d'où les notions de gratuité, de qualité et fraîcheur : (voir article D. BERTHAULT / A. CHAUMET)⁴

Les données pivots sur lesquelles les collectivités doivent se concentrer, sont les données par nature les plus utilisées... imaginons qu'un autre organisme international propose un code de type « SIRET » que tout le monde utilise, il deviendra alors la référence.

Il faut comprendre que les stratégies de délégataires autour des données d'intérêt général ne sont pas en lien avec un territoire mais ont une vision nationale, voir internationale (une entreprise qui développe un service sur une ville aura l'ambition de l'étendre sur 18 villes européennes). Dans ce contexte, comment dealer localement avec une telle entreprise ? Faut-il mettre en réseau les collectivités afin de disposer d'un référent par entreprise et ainsi comprendre leur stratégie propre et créer un vrai front commun = se fédérer par prestataire (ODF).

L'open data, pilier de la SMART CITY de demain

- [Jean-Philippe CLEMENT](#) Administrateur général des données MAIRIE DE PARIS (CF PPT)
- *Benchmark international : zoom sur les « Chief Data Officers » des métropoles américaines et sur le développement de la data science version collectivités*
- *La donnée, élément central de la ville intelligente et connectée : quelle complémentarité entre open data, IoT, big data pour des échanges gagnants entre collectivités, ré-utilisateurs et usagers*
- *Comment une bonne gouvernance de la donnée peut-elle favoriser l'intelligence collective au sein des territoires*

La data est un élément central de la ville intelligente et durable. De nouvelles méthodes permettent d'inclure la participation citoyenne, la mobilisation d'un écosystème innovant autour de la structuration du projet Smart city. A Paris, il se mène en parallèle de la démarche OD et vise :

- Développer la gouvernance de la donnée
- Adopter une architecture SI : automatisation des processus de publication en lien avec le SI
- Optimiser les politiques publiques à travers la datascience.

Tout ce qui concerne les données géographiques passe d'abord par le SIG, pour être enrichie avant d'être publiée en OD.

Améliorer la qualité, interopérabilité, API, webservices.

⁴ ["L'ouverture des données publiques ne se confond pas avec l'open data"](#) - 3 juin 2016

L'open data constitue un rail méthodologique avant de se lancer dans un projet SmartCity. Ce qui distingue les projets Smart city d'une démarche open data c'est l'intégration du temps réel, et touche des secteurs à fort enjeux :

- Transport,
- Déchets, énergie
- Economie circulaire.

Voir Etude de l'IDDRI ⁵ et schéma :

Figure 1. Les modes de production des données urbaines



Les 4P du Big Data : pour les collectivités, au cœur : la relation avec les usagers.

Référence : [« gouverner à l'heure du Big Data »](#) : les analyses prédictives permettent l'analyse du risque et des actions préventives.

Les enjeux :

- Pertinence du gros volume (coût de stockage)
- Modalité d'accès : qui peut utiliser ces données,
- Quelle finalité des analyses,
- Accompagnent des citoyens.

Ex : suivi des bennes à ordures : réguler la circulation et optimiser la sortie des déchets sur voie publique.

Appel à projet [DATACITY](#) : avec le NUMA renouvelé en 2016 en lien avec d'autres lieux d'innovation européens : lancer des challenges autour des data science sur 4 thèmes.

⁵ [« Les innovations de la ville intelligente au secours de la ville durable ? Décryptage à partir des enjeux de données »](#) :

Institut du développement durable et des relations internationales